Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026097B-DE

moëlan sur-mer — molan

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Délibération 2026/097B

DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
ARRONDISSEMENT DE QUIMPER

Délibération du Conseil Municipal
Séance du 16 septembre 2026

L'An deux mille vingt six
Le mercredi 16 septembre 2026 à 18H30

Date de convocation : 10 septembre 2026

LE CONSEIL MUNICIPAL légalement convoqué, s'est réuni à l'Ellipse, sous la présidence d'Anaëlle JOLIFF, Maire de Moëlan-sur-Mer.

Nom et Prénom	Présent	Absent	Nom et prénom	Présent	Absent
Anaëlle JOLIFF	x		Anne KERDELHUÉ-FURIC		x
Solène BOULENGUER	x		Nicolas MONFORT	x	
Christophe NOGER	x		Laurent BAHOLET	x	
Sylvie CORNOU	x		Mickaël GOUYEC	x	
François PLOUËT	x		Morgane NAOUR	x	
Laurence RIOUAL	x		Kévin SINIC	x	
Philippe HAREL	x		Élodie FRANCHET	x	
Sandrine QUENTIN	x		Sylvie LE DOUAIRON	x	
Philippe BURBAN	x		Gabrielle BOLOU		x
David LE PORT	x		Xavier LE BRIS	x	
Claire BENSIMHON	x		Christelle FÉNÉON	x	
Jean-François MELIN		x	Gwenaël HERROUËT	x	
Sylvie ISTA	x		Franck CHANVRIL	x	
Armelle ROUZEVAL		x	Julien DESTREMONT		x
Gwénaëlle BIERI	x				

Élus absents	Donne pouvoir à
Jean-François MELIN	/
Armelle ROUZEVAL	Solène BOULENGUER
Anne KERDELHUÉ-FURIC	Sylvie CORNOU
Gabrielle BOLOU	Christelle FÉNÉON
Julien DESTREMONT	Gwénaël HERROUËT

Secrétaire de séance	Taux de présence	En exercice	Présents	Absents
François PLOUËT	83 %	29	24	5

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026097B-DE

DCM 2026/097B : FINANCES - BUDGET PRINCIPAL - DÉCISION MODIFICATIVE N° 1

RAPPORTEUR : Laurence RIOUAL

Laurence RIOUAL précise qu'il s'agit de la première décision modificative concernant le budget 2026 que ce soit par arrêté municipal dans le cadre de la fongibilité des crédits ou par délibération. La fongibilité porte sur des virements de crédits de chapitre à chapitre, alors que, les décisions modificatives proposées en délibération viennent modifier les autorisations budgétaires initiales, soit pour intégrer des dépenses ou des ressources nouvelles, soit pour supprimer des crédits antérieurement votés.

Il est rappelé que le budget 50000 de la commune de MOËLAN-SUR-MER est voté par nature. Le niveau de vote des crédits de paiement est le chapitre pour les sections d'investissement et de fonctionnement, assorti d'une présentation par fonction. Les décisions budgétaires modificatives permettent d'ajuster des crédits entre chapitres qui n'auraient pas été suffisamment prévus initialement dans le Budget Primitif de l'année en cours. Une délibération du Conseil Municipal est nécessaire pour les approuver.

Considérant le besoin d'ajuster le budget, afin de pouvoir réaliser principalement :

- La demande du trésorier municipal de Rosporden de reprise sur provisions concernant :
  - Des provisions budgétaires ont été comptabilisées en 2022 (comptes 4912 et 4962). Ces comptes doivent être régularisés par une reprise de provision sur l'exercice 2026 ;
  - Le compte de provision budgétaire 15112 "Provision pour litige et contentieux" constate un solde de 80 000 € depuis 2017 et le compte de provision budgétaire 15722 "Provisions pour gros entretiens" d'un solde de 16 600,17 € depuis 2019. Ces deux comptes doivent faire l'objet d'une régularisation si le risque n'existe plus. Dans ce cas, une reprise de provision budgétaire doit être effectuée ;
- Les demandes de modifications budgétaires demandées par la nouvelle équipe municipale suite aux élections du 15 mars 2026 et aux récents arbitrages ;
- Les notifications de nouvelles subventions ou fonds de concours de la part des partenaires financiers de la Commune.

Il est proposé de procéder aux virements de crédits suivants :

En section d'Investissement :

Les dépenses d'investissement pour inscrire :

- Le complément de 45 000 € pour l'étude de l'aménagement de la rue Cécile Ravallec et du passage Charron (opération 129) suite à l'offre acceptée de SINOPIA (25 000 €), le relevé topographique demandé à CITANOVIA (10 000 €) ainsi qu'une provision pour une étude de sol relative à la pollution (10 000 €) (c/2031) ;
- L'ajustement de l'opération STADE (opération 135) en ajoutant une enveloppe de 1 000 € pour la validation des plans par un architecte (C/2031) ;
- L'ajustement des crédits prévus pour les travaux d'aménagements de la plage et de l'arrière-plage de Kerfany pour 10 000 € (c/2128) ;
- La création de crédits pour installer des webcams dans les ports comprenant la fourniture et la pose du matériel (6 000 €), les travaux électriques pour l'alimentation (4 000 €) et le logiciel d'exploitation (10 000 €), pour un total de 20 000,00€ (c/2128) ;
- La mise en place d'une borne de paiement pour l'accès à l'eau à la zone de vidange de camping-cars pour un montant de 10 000 € (c/2128) ;
- L'ajustement des crédits pour les matériels de bureaux et mobiliers pour le centre technique municipal suite aux nouveaux agencements pour 2 000 € (c/21848) ;
- L'ajustement de crédits pour les travaux de l'enveloppe annuelle de voirie (opération 1010) afin de prendre en compte les révisions de prix pour 14 717,00 € (c/23151)
- L'ajustement de crédits pour les travaux de voirie de Pont Ar Laer (opération 119) pour 180 000,00 € (c/23151) ;
- L'ajustement de crédits pour les travaux de voirie de Kergroës (opération 134) afin de prendre en compte la révision des prix pour 25 000,00€ (c/23151) ;

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026097B-DE

- La régularisation des provisions budgétaires de 2022 :
  - De 8 770 € (c/4912)
  - De 1 100 € (/4962)
- La reprise provisions pour litige et contentieux de 2017 pour 80 000 € (c/ 15112) ;
- La reprise des provisions pour gros entretien de 2019 pour 16 610 € (c/15722) ;

- La réduction des crédits prévus pour la climatisation réversible de la cuisine centrale pour un montant de 7 000 € (c/21312) ;
- La suppression des crédits prévus pour la signalétique extérieure de la médiathèque (9 400 €), mais aussi ceux pour la rénovation des vestiaires filles et garçons du gymnase Parc Ar C'Hoat (90 000€) soit un montant total de 99 400 € (c/21314) ;
- La suppression des crédits alloués au remplacement des panneaux d'affichage libre pour un montant de 17 700 € (c/2188).

Sens	Chap.	Art	Opé	Libellé	Détails	Alloué 2026 (hors report)	Montant Décision	Alloué après Décision
Dép.	20	2031	129 135	Frais d'études		32 000,00 €	46 000,00 €	78 000,00 €
Dép.	21	2128	OPNI	Autres agencements et aménagements		30 000,00 €	40 000,00 €	70 000,00 €
Dép.	21	21848	OPNI	Autres matériels de bureau et mobiliers		6 000,00 €	2 000,00 €	8 000,00 €
Dép.	23	23151	1010	Travaux de voirie		400 000,00 €	14 717,00 €	414 717,00 €
Dép.	23	23151	119	Travaux de voirie		800 000,00 €	180 000,00 €	980 000,00 €
Dép.	23	23151	134	Travaux de voirie		510 000,00 €	25 000,00 €	535 000,00 €
Dép.	040	4912		Dépréciation des comptes de redevables		0,00 €	8 770,00 €	8 770,00 €
Dép.	040	4962		Dépréciation des comptes de débiteurs divers		0,00 €	1 100,00 €	1 100,00 €
Dép.	040	15112		Provisions pour litiges et contentieux		0,00 €	80 000,00 €	80 000,00 €
Dép.	040	15722		Provisions pour gros entretien ou grandes révisions		0,00 €	16 610,00 €	16 610,00 €
Total ouvertures dépenses d'Investissement						**+ 414 197,00 €**		
Dép.	21	21312	OPNI	Bâtiments scolaires		78 000,00 €	7 000,00 €	71 000,00 €
Dép.	21	21314	OPNI	Bâtiments culturels et sportifs		145 708,00 €	99 400,00 €	21 308,00 €
Dép.	21	2188	OPNI	Autres divers		56 400,00 €	17 700,00 €	38 700,00 €
Total réductions dépenses d'Investissement						**- 124 100,00 €**		
Total dépenses d'Investissement						**+ 290 097,00 €**		

Les recettes d'investissement pour la prise en compte de :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026097B-DE

- La subvention accordée par le département du Finistère au titre du volet I concernant les travaux de Kergroës pour le montant total accordé de 75 000 € (c/1323),
- La subvention accordée par le département du Finistère au titre de l'appel à projet concernant les travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilités réduites de la plage de Kerfany pour le montant total accordé de 35 249 € (c/1323),
- La participation financière accordée par le département du Finistère pour l'opération de Pont-ar-Laër concernant le renouvellement de la couche de roulement de ce tronçon département en ISDD et en ISDND pour le montant total accordé de 100 848 € (c/1323),
- Les fonds de concours accordés par Quimperlé Communauté concernant les travaux de piste cyclable Merrien (3 700 €), la délégation de maîtrise d'ouvrage concernant les travaux de relatifs aux eaux pluviales à Merrien (40 600 €), le remboursement des travaux réalisés à Kerrampellan concernant France Vue Mer (27 700 €). Le montant total de ces fonds de concours accordés est de 72 000 € (c/13251),
- La subvention de l'Etablissement Public Foncier concernant l'étude pour l'aménagement de la rue Cécile Ravallec et du passage Charron pour 7 000 € (c/1328),

Sens	Chap.	Art	Opé	Libellé	Détails	Alloué 2026 (hors report)	Montant Décision	Alloué après Décision
Rec.	13	1323	119 134 OPNI	Départements	Volet 1, Volet 2, Accessibilité et voirie	69 500,00 €	211 097,00 €	280 597,00 €
Rec.	13	13251	OPNI	GFP de rattachement	Divers fonds de concours	0,00 €	72 000,00 €	72 000,00 €
Rec.	13	1328	OPNI	Autres	EPF Ravallec	0,00 €	7 000,00 €	7 000,00 €
Total ouvertures recettes d'Investissement						**+ 290 097,00 €**		
Total recettes d'Investissement						**+ 290 097,00 €**		

En section de Fonctionnement :

Les recettes de fonctionnement pour inscrire :

- La régularisation des provisions de 2017, 2019 et 2022 pour 106 480€ (c/7817) ;

Sens	Chap.	Art	Opé	Libellé	Détails	Alloué 2026 (hors report)	Montant Décision	Alloué après Décision
Rec.	042	7817		Reprises sur dépréciations des actifs circulants		0,00 €	106 480,00 €	106 480,00 €
Total ouvertures recettes de fonctionnement						**+ 106 480,00 €**		

Les dépenses de fonctionnement pour inscrire :

- La réhausse de la ligne « énergie, électricité » de 10 000 € (c/60612),
- La réhausse de la ligne « carburants » de 8 280 € (c/60622),
- La réhausse de la ligne « alimentation » de 8 000 € (c/60623),
- La réhausse de la ligne « contrat de prestation de services » de 13 500 € (c/611),
- La réhausse de la ligne « entretien de terrains » de 10 000 € (c/61521),
- La réhausse de la ligne « entretien bâtiments publics » de 15 000 € (c/615221),
- La réhausse de la ligne « curage des fossés » de 19 000 € (c/6152310),
- La réhausse de la ligne « élagage » de 12 000 € (c/6152312),
- La réhausse de la ligne « organismes de formation » de 5 000 € (c/6184),
- La réhausse de la ligne « transports collectifs » de 1 700 € (c/6247),
- La réhausse de la ligne « frais d'affranchissements » de 4 000 € (c/6261),

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Envoyé en préfecture le 23/09/2026
Reçu en préfecture le 23/09/2026
Publié le
ID : 029-212901508-20260916-DCM2026097B-DE

Sens	Chap.	Art	Opé	Libellé	Détails	Alloué 20 (hors report)	Montant Décision	Alloué après Décision
Dép.	011	60612		Energie, électricité		225 000,00 €	10 000,00 €	235 000,00 €
Dép.	011	60622		Carburants		40 000,00 €	8 280,00 €	48 280,00 €
Dép.	011	60623		Alimentation		316 000,00 €	8 000,00 €	324 000,00 €
Dép.	011	611		Contrats de prestations de services		27 300,00 €	13 500,00 €	40 800,00 €
Dép.	011	61521		Terrains		100 000,00 €	10 000,00 €	110 000,00 €
Dép.	011	615221		Bâtiments publics		174 700,00 €	15 000,00 €	189 700,00 €
Dép.	011	6152310		Curage des fossés		38 000,00 €	19 000,00 €	57 000,00 €
Dép.	011	6152312		Elagage et fauchage		97 200,00 €	12 000,00 €	109 200,00 €
Dép.	011	6184		Versements à des organismes de formation		25 000,00 €	5 000,00 €	30 000,00 €
Dép.	011	6247		Transports collectifs du personnel		18 500,00 €	1 700,00 €	20 200,00 €
Dép.	011	6261		Frais d'affranchissement		15 000,00 €	4 000,00 €	19 000,00 €
Total ouvertures dépenses de fonctionnement						**+ 106 480,00 €**		
Total section de Fonctionnement						**0 €**		

VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/012 en date du 11 février 2026 approuvant le budget primitif 2026 ;
VU la délibération du Conseil Municipal n° 2026/054 en date du 06 mai 2026 approuvant le règlement budgétaire et financier ;
VU l'instruction budgétaire et comptable M57 ;
VU l'avis de la commission "Ressources et Vie locale" en date du 09 septembre 2026,
VU l'exposé de Laurence RIOUAL,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et à la majorité (2 abstentions : Gabrielle BOLOU, Christelle FÉNÉON) des membres présents ou représentés,

Décide,

D'APPROUVER la décision modificative n° 1 au budget 2026 telle que présentée ci-dessus,

D'AUTORISER les inscriptions budgétaires mentionnées ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme.

François PLOUËT
Secrétaire de séance

Anaëlle JOLIFF
Maire de MOËLAN-SUR-MER

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Rennes - 3 rue Contour de la Motte 35044 RENNES - dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.